



MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 février 2020

Etaient présents : Mmes METEAU Delphine, RAVARD Alexandra, ROLLAND Christiane (Pouvoir de Mr LELAURE), MM AUDOUIT Claude, GABORIAU Sébastien, MESSÉ Alain, MOINARD David, THEBAULT André (Pouvoir de Mme BOUTET) VALADE David (Pouvoir de Mme PEPIN) et HENRIET Christian (Pouvoir de HENRIET Pierre), Maire

Excusés : Mmes BOUTET (Pouvoir à Mr THEBAULT), PEPIN (Pouvoir à Mr VALADE), MM HENRIET Pierre (Pouvoir à Mr HENRIET Christian), LELAURE (Pouvoir à Mme ROLLAND), PAIRAUD Guillaume.

Secrétaire : ROLLAND Christiane

Votants : 14 dont 4 pouvoirs

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 17 décembre 2019

Présentation de la restitution de l'étude des zones humides par le Cabinet d'études Hydro Concept

Mr le Maire rappelle que lors du conseil du 13 juin 2017, la commune s'est engagée dans la réalisation d'un inventaire des zones humides. Cet inventaire a été réalisé par le cabinet d'études Hydro Concept. Suite à la présentation de l'inventaire et après en avoir délibéré, le Conseil valide à l'unanimité, l'inventaire des zones humides.

Mise en place du règlement intérieur

Dans la mise en conformité suite au règlement général européen de protection des données (RGPD), il est conseillé d'établir un règlement intérieur. Le règlement intérieur a été approuvé dans un 1^{er} temps par la commission Gestion du Personnel le 30 septembre 2019. Le Conseil valide et approuve le règlement intérieur et fixe sa mise en place au 1^{er} mars 2020. (Vote : à l'unanimité)

Mise en place du compte épargne temps

Dans la mise en conformité suite au règlement général européen de protection des données (RGPD), il est conseillé d'établir un compte épargne temps. Le compte épargne temps a été approuvé dans un 1^{er} temps par la commission Gestion du Personnel le 30 septembre 2019. Mr Le Maire présente le projet de délibération et demande à chacun de se prononcer sur ce dossier. Le Conseil adopte les propositions à l'ouverture, le fonctionnement, la gestion, la fermeture du compte épargne temps ainsi que les modalités de son utilisation à compter du 1^{er} mars 2020. (Vote : 13 voix pour, 1 abstention)

Modification de la délibération du RIFSEEP

Mr Le Maire informe qu'il serait souhaitable de modifier la délibération concernant le RIFSEEP suite à la promotion interne 2019 (cat B rédacteur) ainsi que la mise en place du CITIS (Congé pour Invalidité Temporaire Imputable au Service). La délibération a été approuvée dans un 1^{er} temps par la commission Gestion du Personnel le 30 septembre 2019. Le Conseil accepte à l'unanimité la modification de la délibération du RIFSEEP.

Demande créneau salle des fêtes association Tennis de Table

Mr le Maire fait lecture d'un courrier émanant de l'association du tennis de table sollicitant des créneaux horaires pour utiliser la salle des fêtes afin de s'y entraîner l'hiver du 1^{er} novembre au 31 mars. Le conseil décide d'étudier la possibilité d'un nouveau système de chauffage au foyer rural à La Porte de l'Île (actuelle salle du tennis de table), le stockage des tables d'entraînement semblant poser problème à la salle des fêtes et dans tous les cas exprime le souhait de rencontrer l'association pour évaluer les différentes possibilités.

Vote des subventions 2020

Le Conseil Municipal vote les subventions communales au vu des demandes reçues, après examen préalable de la Commission Finances. Le montant des subventions s'élève à 5 694 €. (Vote : à l'unanimité).

Boulangerie : Modification plan de financement DETR

Mr Le Maire informe qu'un dossier DETR a été déposé concernant le projet de réhabilitation de la boulangerie. Mr Le Maire fait part d'un courrier de la Sous-Préfecture du 22 janvier dernier, stipulant qu'après examen du plan de financement, l'assiette éligible retenue pour le calcul de la subvention inclut les travaux de réalisation de la zone de stationnement qui n'ont pas vocation à être subventionnés par de la DETR. Le Conseil accepte de modifier le plan de financement de la délibération du 2 décembre 2019. (Vote : 13 voix pour 1 contre).

Boulangerie : projet de reprise du commerce

Mr Le Maire rappelle que lors de la séance du conseil municipal du 17 décembre dernier, il a été décidé de louer une partie commerciale du bâtiment à Mme LÂM pour un loyer mensuel de 200 €.

Un bail précaire de un an sera réalisé par la commune. L'ouverture du dépôt de pain est prévue le 13 mars 2020. Le Conseil décide la gratuité du loyer du 13 au 31 mars 2020 pour compenser le nettoyage du commerce qui sera effectué par Mme LÂM. (Vote : 11 voix pour 1 voix contre 2 abstentions)

Proposition rachat fonds de commerce du Café

Mr le Maire informe que suite à la liquidation judiciaire du café, la Direction régionale des Douanes a contacté la municipalité pour l'informer de la possibilité de se porter acquéreur du fonds de commerce. Celui-ci a été estimé à 15 000 € par le liquidateur rencontré par Mr Le Maire (incluant la licence IV, le débit de tabac, etc.) dans le cas où il n'y a pas de repreneur. Le Conseil accepte, à l'unanimité, de faire une proposition pour se porter acquéreur du fonds de commerce dans son intégralité pour la somme de 15 000 €.

Problème infiltration eaux pluviales Les Bas de St Pierre

Mr le Maire fait part d'un courrier d'un administré informant d'un dégât des eaux touchant son habitation et les dépendances dans les bas de St Pierre, suite à l'infiltration par les murs des eaux pluviales provenant du fossé attenant à la route. La commission voirie va étudier les solutions à apporter.

Entretien pont « Chemin du Gros Coin »

Mr Le Maire fait part de la demande d'une administrée concernant ses craintes sur l'état du pont chemin du Gros Coin. Mr AUDOUIT Claude s'est rendu sur place et précise que celui-ci ne présente aucun danger mais qu'il est cependant nécessaire d'effectuer des travaux de reprise sur les culées du pont.

Remise en état mur anciennement affichage communal La Porte de l'Ile

Mr le Maire rappelle qu'il a été décidé de ne garder qu'un seul point d'affichage électoral situé au bourg. Il est donc nécessaire de remettre en état le mur, appartenant à un particulier, servant auparavant de point d'affichage public à La Porte de l'Ile. Le Conseil accepte à l'unanimité.

Questions et informations diverses

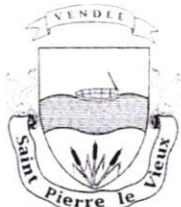
Mr le Maire informe que :

- suite aux différentes plaintes orales concernant la nuisance des avions, les administrés peuvent faire des réclamations écrites auprès de la mairie qui seront transmises au ministère de la défense, les avions provenant de la base militaire de Cognac (16), ainsi qu'à l'Aviation civile. Il n'est pas possible de prendre un arrêté municipal à ce sujet.
- que la commune n'a pas reçu la convention signée, concernant le distributeur de pain à La Porte de l'Ile, de Mr et Mme COIRIER, malgré les diverses relances (mails, sms, courrier suivi), il est donc impossible de facturer l'occupation du domaine public. Une visite aux intéressés est en conséquence à prévoir.
- suite à la visite de l'expert concernant les malfaçons de la salle des fêtes, l'entreprise R2B2 serait a priori d'accord pour prendre en charge les travaux de réparation. Dossier en cours.
- le prochain conseil aura lieu le lundi 2 mars à 19 h 15 (vote du budget essentiellement).

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 28 février 2020 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

À Saint-Pierre-le-Vieux, le 26 février 2020
Le Maire,
Christian HENRIET





MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 2 mars 2020

Etaient présents : Mmes BOUTET Christine, METEAU Delphine, RAVARD Alexandra, ROLLAND Christiane, MM GABORIAU Sébastien, HENRIET Pierre, MESSÉ Alain, MOINARD David, PAIRAUD Guillaume, THEBAULT André, VALADE David (Pouvoir de PEPIN Christelle) et HENRIET Christian, Maire

Excusés : Mme PEPIN Christelle (Pouvoir à David VALADE), MM AUDOUIT Claude, LELAURE Nicolas

Secrétaire : Mr THEBAULT André

Votants : 13 (dont 1 pouvoir)

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 24 février 2020.

Vote des comptes de gestion 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité pour l'année 2019 les comptes de gestion établis par le receveur municipal de Fontenay Le Comte, Mr VIGUIER, concernant l'assainissement et la Commune.

Vote des comptes administratifs 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité pour l'année 2019 les comptes administratifs concernant l'assainissement et la Commune.

Dissolution du budget annexe assainissement au 31/12/2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de clore le budget annexe assainissement au 31/12/2019 suite à la prise de compétence « assainissement » par la CCVSA et de reverser au budget primitif les résultats de clôture.

Amortissements : participation transfert compétence assainissement à la CCVSA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'amortir sur 5 ans la participation à l'étude du transfert de compétence de l'assainissement à la CCVSA à partir de 2020 d'un montant de 2 201€ soit un amortissement annuel de 440 € 20.

Amortissements : biens non transférés à la CCVSA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'amortir sur 5 ans les biens non transférables à la CCVSA (études de zonage, étude de sol, délégation service public...) suite au transfert de compétence de l'assainissement à la CCVSA à partir de 2020 d'un montant de 18 275 € 11 soit un amortissement annuel de 3 655 € 02.

Vote du budget primitif (commune) 2020

Le budget s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 684 218 € 43. La section d'investissement s'établit à 564 062 € 84 (à l'unanimité).

Achat des dictionnaires pour les futurs 6ème

Mr Le Maire rappelle au Conseil que la Municipalité offre chaque année aux élèves entrant en 6^{ème} un dictionnaire. Cette année, 16 élèves sont concernés. Il propose d'acheter ces dictionnaires à « BOURRELIER EDUCATION » pour un montant de 318 € 40 TTC. Le conseil accepte à l'unanimité.

Aménagement du grand port de Souil

Le conseil prend note du projet mentionné ci-dessus mais souhaite laisser prendre la décision aux prochains membres suite aux élections municipales.

Remplacement personnel en cas d'absence de l'agent titulaire

Il sera nécessaire de prévoir cette délibération au prochain mandat.

Questions et informations diverses

Mr Le Maire informe que :

- Le bureau de vote a été établi selon les disponibilités de chacun.
- Un appel par voie d'affichage aura lieu en cas de manque de scrutateurs, le point va être fait cette semaine.
- Les clefs de la boulangerie vont être remises à Mme LAM afin qu'elle effectue du ménage et prépare le local pour une ouverture du dépôt de pains le 13 mars prochain.
- La boulangerie FUMÉ de MAILLEZAIS souhaite poursuivre le portage de pains dans le village de Souil le mardi matin. Le Conseil accepte cette proposition.

Mr PAIRAUD Guillaume fait lecture au Conseil Municipal d'un courrier résumant sa pensée sur le mandat écoulé, exprimant avec bienveillance des sentiments mitigés (courrier consultable en mairie aux heures d'ouverture au public).

Le Maire en profite pour remercier l'ensemble des conseillers pour le travail réalisé et tous les projets réalisés, rappelant deux principes qui lui sont chers :

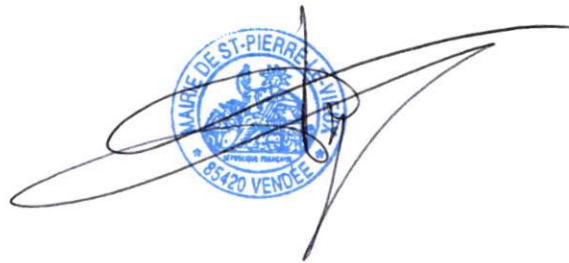
- Les solutions viennent bien souvent de la confrontation raisonnée et argumentée des différents points de vue
- Au bout du compte, le conseil est souverain et s'exprime par un vote, comme lors du dernier conseil de cette mandature.

Elections municipales : bureau de vote à la salle des fêtes les dimanches 15 et 22 mars de 8h à 18h.

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 7 mars 2020 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

À Saint-Pierre-le-Vieux, le 3 mars 2020

Le Maire,
Christian HENRIET





MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 2 juin 2020

Etaient présents : Mmes BACHELLEREAU Fanny, LEGER Marielle, METEAU Delphine, RAVARD Alexandra, MM AUDOUIT Claude, BARDE Mickaël, CHARNOLÉ David, GABORIAU Sébastien, HERBRETEAU Tom, MOINARD David, PHELIPEAU Grégoire, THEBAULT André, VALADE David et HENRIET Christian, Maire

Etait excusé : Mr Bastien CAQUINEAU

Etait secrétaire : Mr Claude AUDOUIT

Votants : 14 voix

Elaboration des commissions

Le Conseil élabore les commissions communales. Ces dernières sont consultables en mairie aux heures et ouvertures du public soit du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Demande de subvention exceptionnelle pompiers gscf

Après renseignements pris auprès du chef de centre des pompiers de Maillezais, il a été décidé avec 13 voix contre et 1 abstention de ne pas donner suite à la demande de subvention, cette association n'étant pas locale.

Indemnités du Maire et des adjoints

Mr Le Maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et des adjoints, et l'invite à délibérer. Mr Le Maire propose le taux légal non minoré à compter du 18 mai 2020. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de fixer les indemnités de fonction à compter du 18 mai 2020.

Achat des dictionnaires pour les futurs 6^{ème}

Mr Le Maire rappelle au Conseil que la Municipalité offre chaque année aux élèves entrant en 6^{ème}, un dictionnaire. Cette année, 16 élèves sont concernés. Il propose d'acheter ces dictionnaires à « Lire Demain » pour un montant de 362 € 40 TTC. Le Conseil accepte à l'unanimité.

Délégation signature ADS

Mr le Maire informe qu'il a la possibilité de donner délégation de signature au responsable du service ADS. Cette disposition concerne l'instruction des demandes de permis de construire, d'aménager et de démolir, ainsi que les déclarations préalables. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité de donner cette délégation au responsable du service ADS.

Taux d'imposition 2020

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2020.

Recrutement emploi saisonnier (espaces verts + accueil mairie)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la création du poste d'agent technique saisonnier pour les espaces verts pour une période de 3 mois à compter du 4 juin 2020 avec une période d'essai de 15 jours (Vote : 10 voix pour – 2 voix contre - 2 abstentions).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le renfort au secrétariat de la mairie cet été (10h/semaine) pour 3 semaines.

Ponton pêche aire de loisirs

Mr Le Maire rappelle que l'ancien conseil municipal avait accepté lors de sa séance du 25 février 2019 la réalisation d'un ponton de pêche pour accessibilité aux personnes à mobilité réduite à l'aire de loisirs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la poursuite du projet ainsi que le plan de financement, la part à charge de la commune s'élevant à 20 % soit 2 408,70 € TTC avec récupération de la TVA sur l'ensemble des travaux (2 007,25 €) soit un coût réel pour la commune de 401,45 €.

Questions et informations diverses

Mr le Maire informe que :

- le Centre aquatique Océanide nous a informés de sa fermeture suite à l'épidémie de Covid 19. La piscine été pour les jeunes de la commune est par conséquent annulée.
- la commune n'a pas de salle à disposition pour l'école de musique intercommunale qui est en recherche.
- Mr AUDOUIT Claude va prendre contact avec Mr CHABIRAND Sylvain, président du tennis de table afin de pallier à leur problématique de chauffage dans le foyer rural pour les entraînements.
- un flash info va être distribué prochainement
- que les reprises de la salle des fêtes vont être effectuées courant juillet par l'entreprise Baptiste Construction de St Hilaire des Loges.
- un rdv est programmé concernant le rejet d'un assainissement individuel au lieudit « Le Cormier »
- un rdv est prévu avec le propriétaire et fermier de la prairie pour le parking qui était habituel à l'aire de loisirs
- dès que les sentiers piétonniers seront fauchés, le bateau à chaîne sera remis en service
- les festivités de début d'été sont annulées (fête de la musique, fête des prix et probablement 13 & 14 juillet)

Mr VALADE David demande si les espaces verts de la salle des fêtes vont être programmés prochainement.

Mme METEAU Delphine informe que certains parents sont mécontents du fait que l'école ne puisse pas accueillir leurs enfants tous les jours.

Mr Le Maire explique que des enfants sont prioritaires du moins jusqu'au 22 juin et que Mme AUBRY, directrice, fait son possible en accueillant au mieux les enfants, les professeurs des écoles, le personnel tout en faisant respecter les règles de protection.

Mr BARDE Mickaël demande si la municipalité pense établir un tarif préférentiel pour les élèves cantiniers pour le mois de mai. Il fait remarquer que les repas étaient froids et que certains enfants avaient faim. Mr Le Maire informe que les enfants qui apportaient en plus des sandwiches, ne voulaient pas forcément manger ce qui était prévu au menu, que les repas étaient de nouveau chauds depuis le 2 juin. Côté coût, le prestataire CONVIVIO souhaite au contraire une augmentation des tarifs vu les circonstances. Mr Le Maire n'y est pas favorable et demande à la commission des affaires scolaires de se pencher sur le sujet.

Mr GABORIAU Sébastien informe qu'un point va être fait sur le curage de fossés et point à temps pour cette fin d'année.

Mr HERBRETEAU Tom fait remarquer d'un mauvais état des trottoirs de la « Grand'rue » à La Porte de L'Ile, les administrés pour la plupart marchent sur la route. Mr Le Maire répond qu'effectivement, c'est un endroit, parmi d'autres dans la commune, à programmer dans les travaux.

Mr CHARNOLÉ David fait savoir qu'il a été interpellé par un administré concernant le mauvais écoulement dans une impasse à Souil. La commission voirie effectuera un état des lieux dans l'ensemble de notre commune.

Le prochain conseil aura lieu le lundi 29 juin à 19 h 15

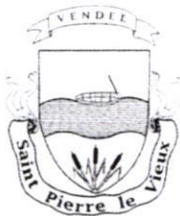
Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 5 juin 2020 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

À Saint-Pierre-le-Vieux, le 3 juin 2020

Le Maire,

Christian HENRIET





MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 juin 2020

Etaient présents : Mmes BACHELLEREAU Fanny, LEGER Marielle, METEAU Delphine, RAVARD Alexandra, MM AUDOUIT Claude, BARDE Mickaël, CHARNOLÉ David, GABORIAU Sébastien (Pouvoir de Mr CAQUINEAU Bastien), HERBRETEAU Tom, MOINARD David, PHELIPEAU Grégoire, THEBAULT André, VALADE David et HENRIET Christian, Maire

Etait excusé : Mr CAQUINEAU Bastien (Pouvoir à Mr GABORIAU Sébastien)

Etait secrétaire : Mr BARDE Mickaël

Votants : 15 voix dont 1 pouvoir

Dossier de Consultation des Entreprises : Grand Port de Souil

Dossier présenté par le Cabinet Frénésis de Maillezaïs. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 41 000 € auxquels s'ajoute une participation directe du Département estimée à 5 000 € pour la rénovation du Pont (qui est sa propriété). Une subvention de 30 000 € a été accordée dans le cadre du Contrat Territoires-Région 2020. Le Conseil décide de lancer la consultation pour la réalisation des travaux d'aménagement du Grand Port de Souil et demande au Cabinet Frénésis de mettre en option dans les travaux, d'une part une reprise partielle du chemin piétonnier à l'entrée de Souil car celui-ci est détérioré et d'autre part le décalage dans le rétrécissement du pont. (Vote : 14 voix pour 1 abstention).

Le Cabinet Frénésis a profité de sa venue pour présenter succinctement une esquisse de la rénovation de notre futur commerce avec 3 possibilités : rénovation complète, rénovation d'une partie conservée à laquelle s'adjoindrait une extension, arasement et construction neuve.

Remplacement personnel en cas d'absence

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à recruter du personnel de remplacement de manière permanente afin de faire face à un éventuel besoin urgent en cas d'absence d'un agent titulaire (maladie, accident de service, maternité...), la commission personnel étant obligatoirement informée, éventuellement consultée si le caractère urgent le permet. Le Conseil accepte à l'unanimité.

Tarif plaque Jardin Souvenir

Le Conseil décide à l'unanimité de fixer le tarif de la plaque au Jardin du Souvenir à 52 € 35 correspondant au coût de revient de l'achat par la commune en 2014, la gravure restant à la charge des familles.

Demande aide exceptionnelle : stérilisation chats

Mr Le Maire informe que la loi oblige les communes à prendre en charge la stérilisation des chats errants sur son territoire. L'Association LOU intervient actuellement chez des administrés pour effectuer entre autres la stérilisation de chats en grand nombre et les services sociaux départementaux demandent l'étude d'une subvention exceptionnelle pour aider financièrement dans cette démarche. Le Conseil accepte d'octroyer une subvention de 200 € (Vote : 14 voix pour 1 abstention). Mr Le Maire fera, dès que possible, une demande auprès de la CCVSA pour transférer cette compétence comme c'est déjà le cas pour les chiens errants.

Remplacement du véhicule pour le service technique

Mr AUDOUIT Claude présente les différents devis reçus. Il est proposé d'acquérir un petit camion benne d'occasion au prix de 20 007 € 13 TTC. Mr Le Maire informe que la commune pourra également se porter acquéreur du véhicule prêté par la CCVSA au prix de 800 €. Le Conseil accepte l'achat du camion benne pour un montant de 20 007 € 13 TTC et pour l'acquisition du véhicule de prêt pour un montant de 800 €, le Conseil préfère attendre l'estimatif des réparations du véhicule actuel. En fonction du montant des réparations, une proposition d'acquisition du véhicule sera effectué à la CCVSA. (Vote : 14 voix pour 1 abstention).

Acquisition mobilier scolaire pour les classes de CE-CM

Le Conseil accepte à l'unanimité de remplacer le mobilier scolaire des classes de CE- CM pour un montant de 4 722 € 72 TTC.

Décision modificative budget commune

En raison des deux précédentes délibérations, Mr Le Maire informe qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative (virements de crédits) de l'investissement chapitre 23 « Voirie » de 18 000 € vers le chapitre 21 « Mobilier » 9 000 € et « matériel de transport » 9 000 €. Le Conseil accepte à l'unanimité la décision modificative.

Nomination des délégués au Sydev

Délégué titulaire : HENRIET Christian ; Délégué suppléant : AUDOUIT Claude (Vote à l'unanimité)

Demande de révision de loyer : dépôt de pain à Souil

Mr le Maire informe qu'après 3 mois d'activité le bilan de l'ouverture du dépôt de pain à Souil est positif, cependant l'équilibre comptable n'est pas atteint, le poids des charges étant trop lourd. Mme LÂM demande une révision à la baisse du loyer qui est actuellement de 200 € par mois. Le Conseil accepte de fixer le loyer mensuel à 50 €. (Vote : 9 Voix pour, 1 voix contre, 5 abstentions).

Assainissement individuel d'un particulier : demande d'autorisation de travaux sur voirie et participation financière

Mr le Maire fait part de la demande d'un administré concernant un problème d'évacuation des eaux pluviales au lieu-dit « Le Cormier ». L'eau passant le long de la maison stagne ce qui provoque de l'érosion le long de la route. Il serait nécessaire de réaliser un busage pour drainer les eaux qui s'écoulent des champs du dessus ainsi que la collecte des eaux de l'assainissement autonome. L'administré s'engage à faire les travaux mais demande l'autorisation d'intervenir sur le domaine public ainsi qu'une participation financière de la part de la commune. Le Conseil accepte de prendre en charge la moitié de la fourniture du busage sur une distance de 48 mètres, distance estimée lors de la réunion sur site avec les services de la CCVSA et le cabinet ayant supervisé l'opération d'assainissement, ces travaux étant d'un intérêt collectif manifeste. (Vote : 12 voix pour, 1 contre et 2 abstentions)

Tarifs repas cantine : surcoût dû à la pandémie COVID 19

Mr le Maire rappelle que le Conseil Municipal dans sa séance du 6 novembre 2017, a accepté de confier l'élaboration ainsi que le portage des repas en liaison chaude pour la cantine de l'école du Marais Mouillé à la Sté CONVIVIO (79). Mr le Maire fait part de la demande de la Sté CONVIVIO concernant le surcoût occasionné par le contexte de crise de la COVID 19 qui a frappé leur établissement. Les conditions difficiles de reprise du service induisent pour eux un surcoût de 0,70 €, par repas. Le Conseil refuse à l'unanimité cet effort financier, un marché ayant été passé avec l'entreprise CONVIVIO et rien dans le document contractuel ne spécifiant une obligation de surfacturation.

CCAS : Election vice-président(e)

Vice-présidente : RAVARD Alexandra (Vote : à l'unanimité)

Composition de la commission des impôts directs

Mr Le Maire informe qu'une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission se compose : du maire, président de la commission, 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. Il est obligatoire que 24 noms soient proposés et seuls 12 noms seront retenus par la Direction Générale des Finances Publiques. Le Conseil propose tous les membres du Conseil Municipal, excepté Mr Tom HERBRETEAU n'ayant pas l'âge requis de 25 ans ainsi que les administrés suivants (un administré hors commune est préconisé) : BONNIFET Jean-Pierre, BOUTET Christine, CHABIRAND Pierrette, DANARD Bruno, DROUET Grégory, JOULIN Maryse, LUCAS Frédéric, OLIVIER Marie-Noëlle, PELLETIER François, PEPIN Christelle, ROLLAND Christiane. (Vote : 14 voix pour 1 abstention).

Liquidation judiciaire du fonds de commerce du bar de Souil

Mr Le Maire rappelle que le Conseil Municipal dans sa séance du 24 février 2020 a accepté de se porter acquéreur du fonds de commerce pour un montant de 15 000 €, fait part de l'ordonnance rendue le 18 juin 2020 stipulant que l'offre de la commune de ST PIERRE LE VIEUX est la seule reçue et est en rapport avec les valeurs d'inventaire. En conséquence la vente de gré à gré est autorisée et en l'état à la COMMUNE DE SAINT PIERRE LE VIEUX. Le Conseil accepte à l'unanimité l'acquisition du fonds de commerce du bar de Souil. Une demande de mutation des licences (bar, tabac, FDJ...) sera demandée au « 1 La Petite Rue » à Souil.

Questions et informations diverses

Mr le Maire informe que :

- la convention de délégation de compétence du transport scolaire avec la Région arrive à son terme, la nouvelle convention couvrira la période du 01/09/2020 au 31/12/2022,
- que l'un des 3 copropriétaires de la prairie jouxtant l'aire de loisirs à Souil refuse la mise à disposition de leur terrain pour servir de parking en période estivale. Un courrier sera envoyé à la Préfecture, la Safer et la DDTM 85 afin de tenter de trouver une solution avant d'en arriver à éventuelle procédure d'expropriation,
- que suite aux directives de la Préfecture concernant les rassemblements de plus de 10 personnes sur le domaine public et la location des salles des fêtes, il n'y aura aucune location de la salle communale jusqu'à nouvel ordre et concernant l'utilisation de l'aire de loisirs, une dérogation doit être demandée auprès de la préfecture pour toutes manifestations publiques ou privées au-dessus de 10 personnes,
- que les festivités des 13 et 14 juillet sont reportées à l'année prochaine, dont le feu d'artifice,
- que la bache de la lagune à Souil a été détériorée par un orage de grêle, la CCVSA va prendre en charge les travaux estimés à 150 000 €, ayant pris la compétence assainissement depuis le 01/01/2020,
- qu'une formation obligatoire des adjoints aura lieu le 23/09/2020 à La Roche-sur-Yon à la Maison des Communes,

- que 5 registres d'état civil ont été magnifiquement restaurés et récupérés aux Archives Départementales (réalisation par une entreprise géographiquement proche),
- qu'il sera demandé l'intervention de l'entreprise Jardin Création de Maillezais afin d'effectuer, comme l'an passé, le taillage des haies,
- qu'une visite des bâtiments communaux, par les conseillers le souhaitant, aura lieu le 11/07/2020 à 9h.

Mr GABORIAU Sébastien informe que la commission voirie a effectué le 16 juin dernier le tour la commune pour établir les travaux à prioriser sur 2021. Il fait part d'une demande des administrés de « Mauvais » concernant la vitesse excessive des véhicules traversant le hameau. Une réunion sera programmée avec les administrés pour étudier des solutions. Du point à temps sera à réaliser en septembre sur diverses voies de la commune.

Mme METEAU Delphine présente le compte rendu de la commission des affaires scolaires qui a eu lieu le 18 juin dernier. Suite à la plainte de parents concernant un problème à la cantine, une réunion sera planifiée à la rentrée pour faire un point sur d'éventuels dysfonctionnements. L'appel d'offre du portage des repas est à prévoir en septembre car le marché se termine au 31 décembre 2020. Il faut prévoir également de refaire la peinture au sol dans les cours de récréation, les services de la CCVSA ont été contactés.

Mr AUDOUIT Claude informe :

- qu'une visite des bâtiments scolaires a eu lieu et qu'il est nécessaire de contacter l'entreprise qui a effectué la pose des huisseries car elles sont déréglées et ne ferment pas correctement (garantie décennale),
- qu'il serait nécessaire d'installer 3 urinoirs dans les toilettes des CE-CM,
- qu'il serait nécessaire de planifier un contrôle annuel des jeux de la cour ainsi que des installations électriques de l'école.
- qu'il serait nécessaire de remplacer le pont de singe dans la cour des petits, de refaire la peinture du préau ainsi qu'un mur de la cour des maternelles-CP,
- que des devis seront demandés pour le foyer rural concernant : l'installation d'un nouveau chauffage, isolation du plafond, mise aux normes des toilettes, peintures des murs, accès PMR.
- que les travaux de reprises de la salle des fêtes sont presque terminés.

Mr THEBAULT André informe qu'il a été demandé par un administré de solutionner un problème d'évacuation d'eaux pluviales sur le chemin des bas, l'eau s'écoulant sur une propriété privée.

Mr MOINARD David informe que suite au passage de la balayeuse, la bouche incendie située Rue de la Bonde a été endommagée.

Le prochain conseil aura lieu le 10 juillet 2020 à 19 h 15, avec pour objet principal la désignation des conseillers délégués pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020.

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 6 juillet 2020 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

À Saint-Pierre-le-Vieux, le 6 juillet 2020

Le Maire,
Christian HENRIET





MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 juillet 2020

Etaient présents : Mmes BACHELLEREAU Fanny (Pouvoir de Mr HERBRETEAU Tom), LEGER Marielle, METEAU Delphine (Pouvoir de Mr MOINARD David), RAVARD Alexandra, MM AUDOUIT Claude, BARDE Mickaël, CAQUINEAU Bastien, GABORIAU Sébastien, PHELIPEAU Grégoire, THEBAULT André (Pouvoir de Mr CHARNOLÉ David), VALADE David et HENRIET Christian, Maire

Etaient excusés : MM CHARNOLÉ David (Pouvoir à M THEBAULT André), HERBRETEAU Tom (Pouvoir à Mme BACHELLEREAU Fanny), MOINARD David (Pouvoir à Mme METEAU Delphine)

Etait secrétaire : Mme BACHELLEREAU Fanny

Votants : 15 voix dont 3 pouvoirs

Désignation des conseillers municipaux pour les élections sénatoriales du 27 septembre.

Le conseil municipal a obligation de désigner ce vendredi 10 juillet 2020 3 titulaires et 3 suppléants en vue des élections sénatoriales du dimanche 27 septembre 2020. Le conseil vote à l'unanimité pour une liste de 3 titulaires composée de MM HENRIET Christian, GABORIAU Sébastien et AUDOUIT Claude puis une liste de 3 suppléants composée de Mmes METEAU Delphine et RAVARD Alexandra, ainsi que M BARDE Mickaël.

Balayage des trottoirs

Suite à des difficultés pour obtenir un résultat optimal (problématique de pannes répétitives entre autres), un devis de 640,20€ TTC des Ets BODIN, intervenant déjà dans un certain nombre de communes, est validé à l'unanimité pour un essai qui sera programmé vers fin juillet. L'hypothèse de l'achat d'une balayeuse thermique est également étudiée. Un premier devis de 1709,10€ est présenté. Un second va être demandé.

Un nouveau produit concernant le désherbage, conforme à la réglementation, est par ailleurs en cours d'expérimentation.

Rénovation du local de la boulangerie : architecte

Suite à la présentation d'une étude préalable de plusieurs hypothèses par Frenesis (remise à neuf de l'ensemble, reconstruction totale, scénario mixte), le conseil municipal demande (13 votes pour, 2 contre) que cette étude préalable, prise en charge financièrement par la commune, soit également demandée à deux autres cabinets d'architectes, pour le lundi 14 septembre 2020 à 12H. L'étude préalable devra présenter le montant des frais d'architecte.

Ce projet, déjà doté d'une subvention DETR de 90500,00€ (30% de l'estimation des travaux), peut faire l'objet d'une demande de subvention DSIL de 20%, ainsi que d'une subvention régionale de 20% également.

Rénovation de la salle de La Porte de l'Ile

Parmi les mesures d'urgence prises pour permettre aux collectivités de faire face aux conséquences financières de la crise, le Gouvernement a décidé de doter d'un milliard d'euros supplémentaire la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) au titre des exercices 2020 et 2021. Cette mesure doit permettre d'engager rapidement la relance de l'activité économique dans les territoires.

La Préfecture nous a en conséquence transmis un courrier faisant état de possibilité de dépôt d'un dossier « DSIL » en supplément dès cette année 2020. Les dossiers doivent parvenir pour le 1^{er} septembre 2020 en Préfecture.

Les travaux envisagés dans la salle de La Porte de l'Ile pourraient entrer dans ce cadre, comme pour la rénovation du local de l'ancienne boulangerie. Le conseil décide (13 pour, 2 abstentions) de demander à 3 architectes une étude préalable à effectuer pour le 27 août à midi, et de demander toutes subventions possibles pour ce projet de rénovation incluant notamment le chauffage et les mises aux normes électriques et accessibilité handicap.

-Questions diverses :

-précisions sur la location et utilisation de la salle des fêtes et l'aire de loisirs

Suite aux récentes directives préfectorales, louer une salle des fêtes close en Vendée implique de limiter le nombre de convives en divisant la superficie de la salle par 4, soit environ 50 personnes pour notre salle des fêtes, de respecter les gestes barrières, désinfection des mains, port du masque en déplacement, distanciation, les soirées dansantes étant proscrites. Enfin, celui qui loue une salle doit la désinfecter ensuite avec un virucide. Dans l'état actuel des choses, le conseil municipal ne souhaite pas que la salle des fêtes soit louée sur juillet-août et évoquera de nouveau le sujet le 1^{er} septembre, l'actualité étant susceptible d'évoluer. Pour un rassemblement sur le domaine public extérieur, comme notre aire de loisirs, au-delà de 10 personnes, le Préfet seul peut accorder une dérogation, toujours dans l'état actuel des choses.

-compte rendu succinct de l'AG du Parc du Marais poitevin du 3 juillet 2020

M BARDE Mickaël indique qu'outre les habituels votes de budgets, un point important a été l'adhésion de La Rochelle. M GABORIAU Sébastien précise que suite à une réunion en mairie, il nous a été annoncé une relance à venir de la filière des peupliers, notre production étant insuffisante.

-étude de complément de sonorisation de notre salle des fêtes

Un devis sera demandé pour information concernant un éventuel complément de sonorisation de la salle des fêtes.

-point / emprunts financiers de la Municipalité

Suite au transfert de la compétence assainissement à l'intercommunalité, plus de 400000,00€ d'emprunts en cours ont été transférés de notre endettement à celui de la Communauté de communes par la même occasion. Il reste « seulement » environ 500000,00€ d'emprunts en cours, ce qui permet d'envisager sereinement la possibilité de recourir à un emprunt pour des travaux importants le cas échéant.

-élections Ccvsa du 16 juillet

Le premier conseil de communauté a lieu le 16 juillet 2020 à 18H30 à Benet pour élire président et vice-présidents.

-effractions dans notre commune

Notre commune n'est pas plus concernée que les communes voisines, mais pas moins non plus. Devant la répétition de vols et d'incivilités, le conseil municipal étudie la possibilité d'organiser l'opération « voisins vigilants », conformément à une législation de 2011. Un flash info évoquera le sujet.

-voirie : Une réunion est programmée concernant l'étude de la sécurisation de la traversée de Mauvais.

-illuminations de Noël : Trois conseillers se portent volontaires pour étudier le dossier.

-cérémonie en hommage au Docteur Daroux

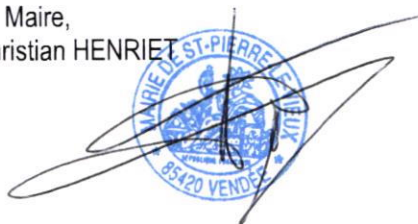
Le vendredi 10 juillet 2020, une cérémonie commémorative a eu lieu chez nos voisins de Maillezais. Un buste du Dr Daroux a été inauguré. Député du Sud-Vendée, il fit partie des 80 parlementaires à refuser les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain le 10 juillet 1940.

Le prochain conseil aura lieu le 1^{er} septembre 2020 à 19H15.

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 16 juillet 2020 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

À Saint-Pierre-le-Vieux, le 16 juillet 2020

Le Maire,
Christian HENRIET





MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 3 août 2020

Etaients présents : Mmes LEGER Marielle, METEAU Delphine, RAVARD Alexandra, MM AUDOUIT Claude, GABORIAU Sébastien, HERBRETEAU Tom, MOINARD David, THEBAULT André, VALADE David (Pouvoir de Mr BARDE Mickaël) et HENRIET Christian, Maire (Pouvoir de Mr PHELIPEAU Grégoire)

Etaients excusés : Mme CHABIRAND Fanny, MM BARDE Mickaël (Pouvoir à Mr VALADE), CAQUINEAU Bastien, PHELIPEAU Grégoire (Pouvoir à Mr HENRIET)

Etait absent : Mr CHARNOLE David

Etait secrétaire : Mr GABORIAU Sébastien

Votants : 12 voix dont 2 pouvoirs

CCVSA : Demande de remboursement de masques FFP1 et un masque par Vendéen

Mr le Maire informe que la Communauté de Communes a fait une commande de masques dans le cadre d'un achat groupé, auquel la commune a participé.

Elle a également versé une participation financière au Département dans le cadre de l'opération « un masque par Vendéen », et a décidé de répartir le coût en fonction du nombre de masques attribués. Le Conseil Municipal accepte le remboursement à la CCVSA la somme de 158 € 25 TTC pour les masques jetables (à l'unanimité) et 486 € 20 TTC pour l'opération 1 masque par Vendéen (9 voix pour – 2 abstentions).

Arrivée de Mme RAVARD Alexandra

Demande de subvention exceptionnelle de l'amicale des sapeurs-pompiers de Maillezais

Mr Le Maire fait part d'une demande de subvention exceptionnelle de la part de l'amicale des sapeurs-pompiers de Maillezais pour son projet d'aménagement d'une salle multifonctions pour un montant total de 6 400 € TTC. Elle demande aux communes aux alentours de participer à hauteur de 1 € par habitant. Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte le versement exceptionnel de la subvention à l'amicale des sapeurs-pompiers de Maillezais pour un montant de 980 €. (à l'unanimité)

Réhabilitation du foyer rural : choix de l'architecte et plan de financement

Mr Le Maire rappelle qu'il a rencontré 4 architectes (BOISSON BURBAN, FRENESIS, AZ ARCHITECTES et POCHON GROLLEAU) afin de les solliciter pour la rénovation du foyer rural. Il leur a été demandé de faire parvenir leur proposition tarifaire basée sur l'estimation de la commune soit 70 000 € HT incluant les honoraires et prévoir les travaux suivants :

- Mise aux normes sécurité et accessibilité PMR et rénovation du bâtiment du patrimoine public bâti
- Rénovation thermique du bâtiment
- Réalisation de 2 places de parking PMR dans la cour propriété de la commune

Après étude des dossiers reçus, la commission d'appel d'offres a retenu le Cabinet Thibault POCHON Architectes Associés pour un montant des honoraires de 5 670 € HT pour un estimatif de travaux de 63 000 € HT. Le Conseil entérine la décision de la commission (10 voix pour 2 abstentions).

Et accepte de demander les subventions auprès du Département, Région, DSIL et tout autre subventionnement possible (11 voix pour – 1 abstention).

Ligue contre le cancer : convention espace sans tabac à l'école

Mr Le Maire informe qu'il a rencontré la responsable « prévention » de la Ligue contre le cancer et ensemble ont souhaité mettre en place une action sans tabac. Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte de signer une convention avec la Ligue contre le cancer et lancer l'opération espace sans tabac à l'école (11 voix pour – 1 voix contre).

Questions diverses :

- Sécurisation de Mauvais
Mr GABORIAU informe qu'une réunion a été organisée avec les habitants du hameau de Mauvais afin de palier au problème des excès de vitesse et de la sécurité. Des propositions de la part des riverains ont été notées pour l'aménagement prévu dans la programmation des travaux de voirie. Dans un 1^{er} temps, mise en place d'un marquage au sol et installation de « STOP » au niveau du pont de Bouillé à venir de Nieul et de La Porte de L'Ile, un arrêté municipal étant pris dans ce sens.
Dans un 2nd temps l'idée de réalisation de plateaux est envisagée avec une zone limitée à 30 km/h.
- Balayage des bourgs par l'entreprise BODIN le 13 août prochain
- Problématique désherbage pour l'année prochaine (l'essai effectué à la sortie de Souil Route de Tesson semble concluant)
- 2 devis sur 3 ont été réceptionnés pour du point à temps
- Souhait de continuer de travailler avec Aménagement Ingenierie VRD pour la préparation des travaux voirie 2021.
- 2 panneaux « danger » ont été installés au pont de Chalais suite à la chaussée déformée
- 2^{nde} journée d'enrobé à programmer

Mr Le Maire informe de

- La demande de pose d'un miroir au carrefour RD15 et route de Mauvais, demande transmise à l'Agence Routière, décisionnaire, via la mairie.
- Sécurisation du Peux : les travaux seront inclus dans le programme voirie 2021
- réfléchir pour le prochain conseil municipal au courrier reçu pour l'édition de la Joséphine 2020 qui ne s'effectuera pas en présentiel
- réfléchir de ce qui pourrait être fait des terrains jouxtant l'école
- un courrier va être transmis aux personnes ayant accepté de faire partie de la commission des impôts pour les informer s'ils ont été retenus ou non par les services fiscaux de La Roche Sur Yon
- du paiement du fonds de commerce (dont licence IV) directement au liquidateur judiciaire
- réfléchir sur l'acquisition ou non du véhicule de prêt de la CCVSA (proposition en ce sens nous a été faite) et de la réparation ou non de notre véhicule en panne.

Mr AUDOUIT informe que

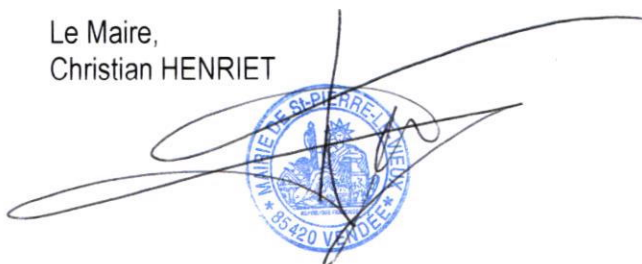
- Des devis de peinture pour les murs extérieurs, préau, SAS entre les 2 cours des bâtiments de l'école (ancienne partie) sont en cours d'élaboration. Le souhait est une réalisation des travaux aux vacances de la Toussaint.
- Des devis pour la restauration du mur de l'ancien café à la Porte de L'Ile sont en cours de réalisation.
- 2 devis sur 3 ont été réceptionnés concernant la mise en place d'urinoirs dans les toilettes des nouveaux bâtiments de l'école.
- L'entreprise est intervenue pour un réglage au niveau des ouvertures dans le nouveau bâtiment de l'école

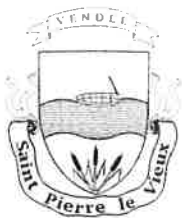
Le prochain conseil aura lieu le 31 août 2020 à 19H15.

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 7 août 2020 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

À Saint-Pierre-le-Vieux, le 4 août 2020

Le Maire,
Christian HENRIET





MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 31 août 2020

Étaient présents : Mmes CHABIRAND Fanny, LEGER Marielle, METEAU Delphine (Pouvoir de Mr CAQUINEAU Bastien), RAVARD Alexandra (Pouvoir de Mr THEBAULT André), MM AUDOUIT Claude, BARDE Mickaël, CHARNOLÉ David, GABORIAU Sébastien, PHELIPEAU Grégoire, VALADE David et HENRIET Christian, Maire (Pouvoir de Mr MOINARD David)

Étaient excusés : MM CAQUINEAU Bastien (Pouvoir à Mme METEAU Delphine), HERBRETEAU Tom, MOINARD David (Pouvoir à Mr HENRIET Christian) et THEBAULT André (Pouvoir à Mme RAVARD Alexandra).

Était secrétaire : Mr CHARNOLÉ David

Votants : 14 voix dont 3 pouvoirs

Aménagement du Grand Port de Souil : Choix du prestataire

Mr le Maire présente les 2 propositions reçues suite à l'appel d'offres. Le Conseil retient à l'unanimité l'Entreprise RINEAU TP pour un montant total de 38 254 € HT soit 45 904 € 80 TTC.

Point à Temps Automatique : Choix du prestataire

Mr GABORIAU Sébastien présente les 3 devis reçus concernant les travaux de point à temps automatique. Le Conseil retient à l'unanimité l'entreprise EIFFAGE 6 800 € 00 HT soit 8 160 € 00 TTC.

Renouvellement du contrat saisonnier

Mr le Maire informe que le contrat saisonnier arrive à échéance le 31 août. Il propose le renouvellement du CDD pour une durée de 1 mois à partir du 1^{er} septembre jusqu'au 30 septembre 2020. Le Conseil accepte. (Vote : 12 voix pour – 2 abstentions).

Délibération réglementation du dispositif de l'affichage temporaire sur le domaine public

Mr Le Maire informe qu'il conviendrait, dans un souci de sécurité routière et du respect de l'environnement, de réglementer les dispositifs d'affichages temporaires. Le Conseil décide d'autoriser l'affichage temporaire sur la commune uniquement sur le mur du cimetière au bourg de St Pierre. Un arrêté sera pris en ce sens. (Vote : à l'unanimité). Il est proposé d'installer un panneau d'affichage au Point I à La Porte de l'Île. Une réflexion est lancée pour l'installation d'un affichage réservé aux associations.

Véhicule du service technique

Mr le Maire rappelle que la Communauté de Commune Vendée Sèvre Autize a mis à disposition un véhicule de prêt et que celle-ci propose de le céder à la commune pour un montant de 800 € TTC. Le Conseil refuse à l'unanimité l'acquisition de ce véhicule, la commune ayant acheté un petit camion benne, le véhicule de prêt sera donc restitué à la CCVSA.

Remboursement transport scolaire 2019-2020

Mr Le Maire rappelle que lors du Conseil municipal du 03.06.2019, il a été décidé de rembourser l'intégralité du forfait annuel transport scolaire d'un montant de 110 € par enfant sur présentation de la facture acquittée (9 enfants sont concernés). Mr Le Maire demande de valider le remboursement uniquement aux familles qui ont fournis la facture acquittée du transport scolaire pour l'année 2019-2020. Avant d'effectuer le remboursement, Mr Le receveur municipal, fera le point sur la situation des impayés cantine et garderie. Le Conseil accepte à l'unanimité.

Demande de subvention exceptionnelle Sapeurs-Pompiers Humanitaires

Mr Le Maire fait part de la demande d'une subvention exceptionnelle du GSCF (Groupe de Secours Catastrophe Français) engagé auprès des Libanais à la suite de l'explosion du 4 août dernier. Le Conseil refuse à l'unanimité d'octroyer une subvention.

Protocole voisin vigilants

Mr le Maire présente « le protocole voisins vigilants ». Cette démarche également appelé « participation citoyenne » consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement. Empruntant la forme d'un réseau de solidarités de voisinage constitué d'une ou plusieurs chaînes de vigilance structurées autour d'habitants d'une même rue, le dispositif doit permettre d'alerter la gendarmerie de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient les témoins. Ce dispositif n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie. Le Maire est chargé, en collaboration étroite avec la gendarmerie, de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi de ce dispositif. Le Conseil accepte d'adhérer au protocole « Voisins Vigilants ». Toute personne intéressée par ce dispositif peut se faire connaître en mairie. (Vote : 12 voix pour 2 abstentions).

Location salle des fêtes : restrictions sanitaires épidémie COVID 19

Mr Le Maire présente le détail des mesures nécessaires pour faire face à l'épidémie de la COVID 19 (circulaire du 13 août dernier de Mr Le Préfet de la Vendée) concernant la location des salles des fêtes et manifestation sur le domaine public en extérieur. Le Conseil décide de prolonger la fermeture de la salle des fêtes jusqu'au 30 septembre (reconductible tous les mois en fonction de l'évolution de la situation sanitaire). Mr Le Maire rappelle que tout rassemblement de plus de 10 personnes en extérieur sur le domaine public est soumis à l'autorisation de Mr Le Préfet, la demande doit être déposée en Mairie 72h avant la manifestation (Vote : à l'unanimité).

Manifestation de l'Association Vendée Z'ailles des 5 et 6 septembre 2020

Mr Le Maire présente le programme de la manifestation des 5 et 6 septembre 2020 organisée par l'association Vendée Z'ailles qui aura lieu à St Pierre le Vieux. L'accès à la salle des fêtes sera donc interdit, seul l'accès au parking est autorisé sous réserve de l'autorisation accordée par Mr le Préfet pour le maintien des festivités.

Renouvellement de la Commission Intercommunale des Impôts Directs

Mr le Maire informe que le Conseil de Communauté doit, sur proposition des communes membres, dresser une liste complète composée des noms de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires et de 20 personnes commissaires suppléants. Cette liste sera transmise au Directeur des Services Fiscaux qui désignera 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants. Sont proposés Mr HENRIET Christian membre titulaire et Mr GABORIAU Sébastien membre suppléant.

Remboursement fournitures scolaires

Mr Le Maire informe qu'il a effectué des achats de fournitures scolaires pour un montant de 131 € 01 TTC, étant donné l'impossibilité de paiement administratif pour cette dépense, Il est donc nécessaire de prendre une délibération pour effectuer le remboursement. Le Conseil accepte à l'unanimité.

Sortie de Mr GABORIAU Sébastien - ne participe pas au débat

Consultation installation classée GAEC GABORIAU OUVARD –

Mr le Maire présente le dossier de consultation des installations classées relatif à la demande d'agrandissement présentée par le GAEC GABORIAU OUVARD en vue d'obtenir l'enregistrement d'un élevage de 260 vaches laitières à Souil. La consultation au public a été réalisée du 3 au 28 août 2020 inclus. Le Conseil émet un avis favorable à cette demande. (Vote : l'unanimité).

Retour de Mr GABORIAU Sébastien

Questions diverses :

Mr le Maire informe :

- que les clés du café à Souil ont été restituées suite à l'acquisition du fond de commerce. Des renseignements complémentaires sont attendus car les avis juridiques divergent quant à l'obligation de payer le loyer actuel aux propriétaires des murs.
- que l'entreprise BODIN a effectué le nettoyage des caniveaux et que le travail effectué est très satisfaisant.
- que les fondations Brigitte BARDOT et 30 Millions d'Amis vont offrir des bons de stérilisations pour les chats errants sous couvert de l'association « Lou ». Il n'y aurait aucun coût pour la commune pour ces bons de stérilisations.
- que la petite salle du presbytère était utilisée par un groupe musical pour leurs répétitions il y a 2 ans. Ce groupe souhaiterait reprendre. Le Conseil décide de refuser cette demande, la salle ne répondant pas aux nouvelles normes de sécurité en vigueur. La salle devra être libérée du matériel entreposé.
- que des devis seront demandés pour l'entretien des haies de la commune par une entreprise privée.
- qu'il serait nécessaire que la commission bâtiments se réunisse pour faire le point sur l'avancée de la mise en accessibilité des bâtiments communaux. Des devis ont été demandés pour effectuer les différents contrôles de sécurité obligatoires : jeux, structures sportives, installations électriques des bâtiments,

Mr Le Maire demande :

- aux élus s'ils souhaitent intégrer certaines commissions au sein de la communauté de Communes Vendée Sèvre Autise,
- si la commune souhaite participer à La Joséphine 2020 « délocalisée ». Le Conseil à l'unanimité ne souhaite pas organiser, étant donné la pandémie,
- de réfléchir au Projet SOS Village d'enfants pour le prochain conseil,

Mme LEGER Marielle fait le compte rendu de la rencontre avec les responsables de l'épicerie solidaire dont les distributions ont lieu à Maillezais un mercredi sur deux. Le référent communal est Mr PAPIN André. 6 familles de la commune bénéficient de cette aide alimentaire. Le Secours Catholique est à la recherche de bénévoles. Vous pouvez vous faire connaître auprès de la mairie.

Mr AUDOUIT Claude, Mr BARDE Mickaël et Mr PHELIPEAU Grégoire sont chargés de faire le point sur les illuminations de Noël.

Mme METEAU Delphine demande si certains élus souhaiteraient réfléchir à l'aménagement des extérieurs devant la salle des fêtes. Mr Tom HERBRETEAU, Mr David CHARNOLÉ, Mme Delphine METEAU et les membres de la commission bâtiments se réuniront pour travailler sur un projet qui sera soumis à tous les élus en conseil municipal.

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 28 septembre 2020 à 19 h 15. Réunion des adjoints le lundi 21 septembre à 19h.

vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 7 septembre 2020 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

À Saint-Pierre-le-Vieux, le 3 septembre 2020
Le Maire,
Christian HENRIET





MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 septembre 2020

Etaient présents : Mmes METEAU Delphine (Pouvoir de Mr HERBRETEAU Tom), RAVARD Alexandra (Pouvoir de Mr THEBAULT André), MM AUDOUIT Claude, CAQUINEAU Bastien, CHARNOLÉ David, GABORIAU Sébastien, MOINARD David, PHELIPEAU Grégoire (Pouvoir de Mr BARDE Mickaël), VALADE David et HENRIET Christian, Maire (Pouvoir de Mme LEGER Marielle)

Etaient excusés : Mmes CHABIRAND Fanny, LEGER Marielle (Pouvoir à Mr HENRIET Christian), MM BARDE Mickaël (Pouvoir à Mr PHELIPEAU Grégoire), HERBRETEAU Tom (Pouvoir à Mme METEAU Delphine), THEBAULT André (Pouvoir à Mme RAVARD Alexandra)

Etait secrétaire : Mr CAQUINEAU Bastien

Votants : 14 voix dont 4 pouvoirs

Prolongation emploi communal saisonnier

Mr le Maire informe que le contrat saisonnier arrive à échéance le 30 septembre. Il propose le renouvellement du CDD pour une durée de 1 mois à partir du 1^{er} octobre jusqu'au 30 octobre 2020. Le Conseil accepte. (Vote : 13 voix pour – 1 voix contre).

Contrôle sécurité (jeux école, aire de loisirs, structures sportives, installations électriques et amiante : Choix du prestataire

Mr Le Maire rappelle que des contrôles périodiques des jeux extérieurs à l'école, aire de loisirs, structures sportives, installations électriques, gaz, alarme incendie et amiante doivent être réalisés régulièrement. Le Conseil décide de retenir à l'unanimité la proposition de QUALICONSLT de LA ROCHE SUR YON pour un montant de 1 355 € HT.

Devis mur préau école : Choix de l'entreprise

Mr AUDOUIT Claude présente les différents devis pour le ravalement de façade du mur préau de l'école. Après concertation, le Conseil retient à l'unanimité la proposition de RAFFENEAU PEINTURE SARL de MAILLEZAIS pour un montant de 3 870 € 50 HT.

Urinoirs école : Choix de l'entreprise

Mr AUDOUIT Claude présente les différents devis concernant l'installation de 3 urinoirs dans les toilettes des classes CE/CM à l'école. Le Conseil retient à l'unanimité l'entreprise BONNAUD DUFOUR pour un montant de 1 251 € 09 HT.

Foyer rural : Plan de financement subv complémentaire État

Mr Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Préfecture a annoncé de ne plus retenir, que 2 projets sur les 5 initialement prévus pour la DSIL, le projet d'aménagement du foyer rural devant être prioritaire pour 2021. L'estimatif des travaux (réfection salle principale + hall) s'élève à 89 245 € HT. La subvention de l'État pourrait être de 40 %. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité sollicite la subvention DSIL s'élevant à 35 698 €, même si elle n'est pas attribuée dès 2020, et rend le projet de rénovation dépendant de l'octroi de cette subvention DSIL.

Boulangerie réhabilitation : Choix architecte et scénarios des travaux

Mr Le Maire présente au Conseil les différentes options élaborées par les architectes. Il demande à chacun de se prononcer sur le scénario préférentiel. Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de retenir le cabinet FRENESIS de MAILLEZAIS avec un taux d'honoraires de 8,30 % pour un estimatif de 307 000 € HT (11 voix pour FRENESIS, 3 pour POCHON).

Loyer local café : paiement du loyer au propriétaire jusqu'en novembre 2022

Mr Le Maire informe que suite à l'acquisition du fonds de commerce (dont licence IV), le bail commercial est transmis à la commune du 24 juin 2020 jusqu'au 30 novembre 2022 pour un montant mensuel de 665

€ 53 en ajoutant le dépôt de garantie de 1 mois (665 € 53). Le bail commercial est en cours d'élaboration chez Maître SICLON, Notaire de MAILLEZAIS et nécessaire pour le paiement des loyers via le Centre des Finances Publiques de Fontenay Le Comte. Le Conseil accepte (13 voix pour – 1 abstention) les modalités évoquées ci-dessus et souhaite que toutes les mises aux normes en vigueur soient effectuées par les propriétaires des murs.

Café boulangerie : Gérance choix du candidat

Mr Le Maire informe que Mr GABORIAU Sébastien a fait visiter à plusieurs candidats potentiels le café de Souil. Il informe avoir reçu en mairie 2 candidatures écrites. 4 personnes sont potentiellement intéressées pour la reprise du café, une commission va les recevoir prochainement afin que chacun puisse évoquer son projet. Le choix du candidat aura lieu lors du conseil du 9 novembre prochain.

Renouvellement bail machine à pain

Mr Le Maire rappelle que l'ancien Conseil Municipal avait accepté d'établir une convention d'occupation du domaine public entre la MAISON COIRIER SARL et la commune d'une durée de 1 an, moyennant une participation financière de 5 € par mois d'occupation, payable trimestriellement en début de chacune des 4 périodes. Le Conseil accepte le renouvellement du bail de la machine à pain (11 voix pour – 1 abstention – 2 voix contre).

CCVSA : Désignation représentant au sein de la CLECT

Mr Le Maire informe qu'il convient de procéder à la désignation d'un représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées créée par la Communauté de Communes. Après en avoir délibéré, Mr HENRIET Christian est désigné représentant de la commune au sein de la CLECT.

Location salle des fêtes : conditions sanitaires épidémie COVID 19

Mr Le Maire propose d'ouvrir la salle des fêtes aux associations uniquement pour des réunions limitées à 20 personnes. Un protocole sera mis en place, chaque responsable d'association devra mentionner le nom de chaque participant, respecter les gestes barrières, désinfecter en fin de réunion le matériel utilisé. Le Conseil décide de prolonger la fermeture de la salle des fêtes jusqu'au 31 octobre pour les administrés (reconductible tous les mois en fonction de l'évolution de la situation sanitaire). Mr Le Maire rappelle que tout rassemblement de plus de 10 personnes en extérieur sur le domaine public est soumis à l'autorisation de Mr Le Préfet, la demande doit être déposée en Mairie 72h avant la manifestation (Vote : 9 voix pour – 2 abstentions – 3 voix contre).

Courrier demande de mise à disposition de la salle des fêtes pour des cours de yoga

Le Conseil ne souhaitant actuellement pas de réservation aux particuliers, préfère pour le moment ne pas donner suite à la demande de location pour des cours de yoga. La demande sera réexaminée le mois prochain. Il autorise toutefois les cours en extérieur comme demandé « Place des Anciens Combattants ».

Devis divers de la société MEFRAN

Mr Le Maire informe que des jeux extérieurs seraient les bienvenus dans la cour de l'école. Le conseil après en avoir discuté souhaite que la commission des affaires scolaires se penche sur les emplacements à définir et de solliciter des devis plus précis.

Questions et informations diverses

- Ponton aire de loisirs : Mr AUDOUIT va contacter le responsable de la Fédération de pêche afin d'avoir des précisions sur les devis réalisés.
- Maîtrise d'œuvre voirie : Mr GABORIAU demande l'autorisation de prendre contact avec Mr Paul GIRAUD pour la préparation du programme voirie 2021, voire pluriannuel.
- Portage repas cantine : Mr HENRIET informe qu'il est nécessaire de lancer le marché de portage repas cantine. Après discussion, le marché sera lancé en liaison chaude comme actuellement.

- Illuminations de Noël : Mr PHELIPEAU informe du souhait d'acquérir de nouvelles illuminations de Noël ainsi que d'embellir la mairie. Le point sera fait en début d'année prochaine afin de prévoir au budget le montant des futures acquisitions.
- Fermeture de la mairie le mercredi 7 octobre (formation nouveau site web de la commune en construction)
- Un prochain flash info est en cours d'élaboration.
- Mr HENRIET informe que des parents d'élèves lui ont fait remarquer que la sortie de classe « rue des Ecoles » est dangereuse. Cette sortie a été remise en activité suite au COVID 19. Une réflexion est en cours pour une meilleure sécurité des élèves et organisation.
- Mr GABORIAU
 - o informe que des rochers vont être posés à la salle des fêtes au niveau de l'assainissement afin que les véhicules ne puissent pas stationner et rouler dessus.
 - o signale à nouveau que la lumière de l'école est souvent allumée
 - o signale que les buts amovibles sur le terrain de foot sont dangereux. Il est décidé de les enlever.
- MM GABORIAU et AUDOUIT informent qu'ils ont RDV avec l'Agence Routière pour le pont au niveau du Port de Souil, ce dernier ne donnant pas satisfaction.
- Mr MOINARD fait part du fait qu'il a été interpellé sur la vitesse excessive des engins agricoles dans le village de Souil.
- Mr GABORIAU ajoute qu'il a eu la même remarque pour le village de Chalais.
- Prochaine réunion d'adjoints : Lundi 2 novembre 2020 à 19 h 00
- Prochain Conseil Municipal : Lundi 9 novembre 2020 à 19 h 15

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 2 octobre 2020 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

À Saint-Pierre-le-Vieux, le 29 septembre 2020

Le Maire,
Christian HENRIET





MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 9 novembre 2020

Etaient présents : Mmes CHABIRAND Fanny, LEGER Marielle, METEAU Delphine, RAVARD Alexandra, MM AUDOUIT Claude, BARDE Mickaël, CAQUINEAU Bastien, CHARNOLE David, GABORIAU Sébastien, HERBRETEAU Tom, PHELIPEAU Grégoire, THEBAULT André (Pouvoir de MOINARD David), VALADE David et HENRIET Christian, Maire.

Etait excusé : MOINARD David (Pouvoir à THEBAULT André)

Etait secrétaire : HERBRETEAU Tom

Votants : 15 voix dont 1 pouvoir

Conseil Régional : Avenant n°2 transport scolaire

Mr Le Maire présente l'avenant n°2 à la convention de délégation de compétences du transport scolaire de la Région aux autorités organisatrices de second rang de Vendée. Le Conseil accepte à l'unanimité cet avenant.

Taxe d'aménagement et abri de jardin 2021

Mr Le Maire informe que dans le cadre de la fiscalité de l'urbanisme, le Conseil Municipal du 10 octobre 2014 avait délibéré pour une exonération des abris de jardin soumis à déclaration préalable et décidé le maintien sur l'ensemble du territoire communal de la taxe d'aménagement au taux de 1 %. Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir l'exonération des abris de jardin soumis à déclaration et le maintien de la taxe d'aménagement au taux de 1%.

Proposition DM n° 2 indemnités élus

En raison de la revalorisation des indemnités des élus (compensée par l'Etat), Mr Le Maire informe qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative (virements de crédits) du fonctionnement chapitre 011 « Achat et prestations de services » de 7 000 € vers le chapitre 65 « Indemnités ». Le Conseil accepte à l'unanimité la décision modificative.

Proposition DM n° 3 frais notaire + greffe tribunal acquisition licence IV

En raison de l'acquisition de la licence IV du café de Souil et pour mandater les frais de notaire et du greffe du tribunal, Mr Le Maire informe qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative (virements de crédits) de l'investissement chapitre 020 « Dépenses imprévues » de 1 500 € vers le chapitre 20 « Autres immobilisations ». Le Conseil accepte à l'unanimité la décision modificative.

Demande de subvention exceptionnelle communes sinistrées des vallées des Alpes-Maritimes

Mr le Maire fait part d'une demande de subvention exceptionnelle de l'association des Maires ruraux au profit des communes sinistrées des vallées des Alpes-Maritimes suite à la tempête qui a frappé le territoire. Le Conseil refuse d'octroyer cette subvention, en particulier en raison de la prise en charge des assurances et de la richesse de la région PACA. (Vote : 1 voix pour ; 11 voix contre ; 3 abstentions)

Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales

Suite au renouvellement général des conseillers municipaux, les nouveaux membres de la commission de contrôle chargée d'examiner les recours administratifs formés par les électeurs et de s'assurer de la régularité des listes électorales, doivent être nommés. En conséquence il est nécessaire de nommer un conseiller municipal et son suppléant. Mme CHABIRAND Fanny est nommée titulaire et Mme RAVARD Alexandra est nommée suppléante.

CDG 85 : Adhésion à la démarche de consultation au contrat groupe assurance risques statutaires

Le Centre de Gestion de la fonction Publique Territoriale de la Vendée relance une procédure de consultation en vue de conclure un nouveau contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel, pour une période de 4 ans à compter du 1^{er} Janvier 2022. L'échéance du contrat groupe actuel est fixée au 31 décembre 2021. Le Conseil accepte à l'unanimité.

Réalisation d'une clôture à l'atelier communal

Mr Claude AUDOUIT présente 3 devis. L'entreprise NATURE PAYSAGE de NALLIERS a été retenue pour un montant de 3 570 € 98 HT soit 4 285 € 18 TTC. (Vote : à l'unanimité). Une réflexion est lancée pour la création d'une extension de l'atelier communal avec la pose de panneaux photovoltaïques. Mr Claude AUDOUIT est chargé de solliciter les devis, sans oublier les caractéristiques de la zone en site classé.

Devis jeux extérieurs pour l'école

Mr le Maire ne participe ni au débat ni au vote – Votant : 14 dont un pouvoir

Mr Claude AUDOIT présente le devis concernant l'installation de jeux extérieurs dans la cour de récréation des petits. Le Conseil accepte le devis établi par AGORA pour un montant de 12 489 € 00 HT soit 14 986 € 80 TTC. (Vote : 13 voix pour 1 voix contre)

Proposition DM n°4 acquisition jeux extérieurs pour l'école

En raison de l'acquisition de jeux extérieurs pour l'école, Mr Le Maire informe qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative (virements de crédits) du fonctionnement chapitre 23 « Travaux voirie » de 15 000 € vers le chapitre 21 « Autres immobilisations ». Le Conseil accepte la décision modificative. (Vote : 14 voix pour 1 voix contre).

Anciennes tables école

Mr Le Maire rappelle que le mobilier scolaire des classes de CE/CM a été remplacé. Le Conseil décide, à l'unanimité, de faire don à l'Association de Parents d'Elèves de ce mobilier afin d'organiser une vente à leur profit. En cas de refus, le mobilier sera proposé à la Directrice de l'école et le produit de la vente ira à la caisse des écoles.

Portage repas cantine regroupement scolaire : choix du prestataire

Mr Le Maire informe qu'une consultation a été lancée concernant l'élaboration ainsi que le portage des repas en liaison chaude pour les classes maternelle et élémentaires de la cantine du regroupement scolaire Marais Mouillé. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, confie l'élaboration ainsi que le portage des repas en liaison chaude à la société CONVIVIO PRO antenne de NIORT (79) pour un montant de 2 € 39 HT pour les repas maternelle et primaires soit 2 € 5214 TTC et 3 € 17 HT pour les repas adultes soit 3 € 3443 TTC pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2021 renouvelable 2 fois par tacite reconduction soit la fin du contrat au 31 décembre 2023.

Commerces multi-services à Souil : choix de la gérance

Mr CAQUINEAU Bastien ne participe ni au débat ni au vote – Votant : 14 dont un pouvoir

Mr Le Maire présente les deux candidatures reçues. Le Conseil retient la candidature de Mr Christopher DELRUE et Mr Aurélien CAQUINEAU. Vote : 12 voix pour la candidature de Mr DELRUE et Mr CAQUINEAU, 1 Voix pour la candidature de Mme Alexandra GAUTIER et 1 abstention.

Mr le Maire présente un 3^{ème} dossier, projet de Mr et Mme LAM, gérant actuellement le dépôt de pain à Souil et souhaitant poursuivre leur activité dans le local de la boulangerie. Le Conseil va se pencher sur ce questionnement.

1 minute de silence a été observée en hommage à Mr Samuel PATY.

Questions et informations diverses

- la cérémonie du 11 novembre 1918 aura lieu à 11h, sans public, conformément aux directives préfectorales,
- la commission communication travaille sur la réalisation du bulletin municipal 2020,
- pas de location de la salle des fêtes jusqu'à nouvel ordre, conformément aux directives préfectorales,
- prochaine réunion d'adjoints le lundi 30 novembre, heure à définir,
- prochain conseil le lundi 7 décembre 2020 à 19 h 15.

Mr CHARNOLE David signale que le bus transportant les élèves des collèges et lycées, sont bondés, pas de places assises pour tout le monde. La mairie va demander des explications à la Région.

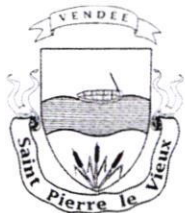
Mr GABORIAU Sébastien informe :

- que la pose des illuminations de Noël aura lieu les 23 et 24 novembre prochain,
- qu'un devis concernant le passage de la balayeuse a été reçu, coût 424 € HT le passage, une réflexion est lancée sur le fait de coordonner ce service avec l'aide de la Communauté de Communes,
- la commission voirie se réunira samedi 14 novembre 2020 à 10 h 30 afin de faire le point sur la situation de la sécurité incendie du territoire communal,
- un courrier sera fait à deux administrés pour leur demander de bien vouloir tailler leur haie afin de ne pas gêner la visibilité des conducteurs.

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 13 novembre 2020 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

À Saint-Pierre-le-Vieux, le 13 novembre 2020
Le Maire,
Christian HENRIET





MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 7 décembre 2020

Etaient présents : Mmes LEGER Marielle, RAVARD Alexandra, MM AUDOUIT Claude, CAQUINEAU Bastien, CHARNOLE David, GABORIAU Sébastien (Pouvoir de Mme METEAU Delphine), MOINARD David, THEBAULT André, VALADE David et HENRIET Christian, Maire (Pouvoir de Mr BARDE Mickaël)

Etaient excusés : Mmes METEAU Delphine (Pouvoir à Mr GABORIAU Sébastien), CHABIRAND Fanny, MM BARDE Mickaël (Pouvoir à Mr HENRIET Christian), HERBRETEAU Tom, PHELIPEAU Grégoire

Etait secrétaire : Mme LEGER Marielle

Votants : 12 voix dont 2 pouvoirs

Tarifs communaux 2021

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter pour l'année 2021 les tarifs communaux : cimetière, columbarium, jardin du souvenir, cave urne, adaptateurs aire de loisirs, salle des fêtes, cantine et garderie.

Renouvellement de l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion

Mr Le Maire informe que l'adhésion de la commune au service de médecine préventive arrive à échéance le 31 décembre 2020. Le Conseil accepte à l'unanimité de renouveler l'adhésion de ce service auprès du Centre de Gestion.

CCVSA : demande de remboursement des ICNE suite au transfert de la compétence assainissement

Mr Le Maire rappelle que la commune dans sa délibération n° 2019-09-02 du 9 septembre 2019 a accepté le transfert de la compétence assainissement à compter du 1^{er} janvier 2020 à la CCVSA.

La commune avait procédé sur l'exercice 2019 à l'émission d'un mandat en fin d'exercice pour constater les ICNE et a procédé cette année à la contre-passation en émettant un mandat d'annulation sur le budget principal.

Les intérêts concernés (avec une échéance en 2020) sont mandatées cette année sur les budgets annexes « assainissement collectif DSP » et « assainissement collectif régie » de la CCVSA, il est demandé aux communes le remboursement des ICNE 2019 soit 6 340 € 66 pour notre commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le mandatement de la somme de 6 340 € 66 au compte 6688 au nom de la CCVSA.

Salle des fêtes : devis sonorisation complémentaire

Mr CHARNOLET David se retire de la salle, ce dernier étant concerné par le sujet.

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il avait été décidé d'installer une sonorisation dans la salle des fêtes. La société FILLONNEAU SONO de FONTENAY LE COMTE avait été retenue pour un montant de 3 208 € 84 TTC.

Il précise qu'il serait souhaitable d'augmenter la puissance de la sonorisation. Il présente le devis présenté par la société DCS EVENEMENTIEL de FONTENAY LE COMTE pour un montant de 517 € 92 HT soit 621 € 50 TTC, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte (10 voix pour – 1 voix contre) la prestation mentionnée ci-dessus.

Retour de Mr CHARNOLET.

Foyer rural : Modification plan de financement

Mr le Maire rappelle que la réhabilitation du foyer rural s'élève selon l'estimatif de l'architecte à 89 245 € HT.

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal que

- le Département octroie une aide d'un montant de 23 898 € 98 au titre du Contrat Vendée Territoire (Aide transition 2021) Fonds de relance 2021 au lieu de 17 849 €.

- la commune d'abord n'avait pas été retenue pour l'aide de l'Etat dans l'immédiat.
- le dossier a été proposé par la sous-préfecture au titre de la DSIL 2020 – part exceptionnelle afin de proposer une aide d'un montant de 22 682 € 99.

Suivant ces nouveaux éléments, Mr Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver ou non le nouveau plan de financement suivant correspondant à l'estimatif des travaux soit 89 245 € HT :

- Fonds d'Etat (25%)	22 682 € 99
- Région (50€/m²)	9 200 € 00
- Département (Contrat Vendée Territoire 26%) Fonds relance	23 898 € 98
- Fonds propres commune ou toute autre subvention possible	33 463 € 03

Le Conseil Municipal, considérant que ce projet est une opportunité pour le côté associatif de la commune accepte à l'unanimité le plan de financement mentionné ci-dessus et sollicite les subventions. Une aide supplémentaire du Sydev est à l'étude.

Voirie : entrée de souil

Mr GABORIAU informe que suite à la réalisation d'un comptage de vitesse réalisé par l'Agence Routière il a été observé une vitesse excessive. L'Agence Routière afin d'y remédier propose la réalisation d'un plateau. Mr GABORIAU propose à son tour de solliciter l'entreprise RINEAU pour le devis, cette dernière réalisant l'aménagement du Grand Port de Souil et la municipalité considérant qu'il s'agit d'un aménagement d'ensemble. La commune peut solliciter une subvention au titre des amendes de police. Le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité, valide le projet et sollicite la subvention au titre des amendes de police.

DM n° 5 : Paiement dépôt garantie bar tabac

En raison de l'acquisition du fonds de commerce du bar tabac de Souil et pour mandater le dépôt de garantie au propriétaire du bâtiment, Mr Le Maire informe qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative (virements de crédits) de l'investissement article 020 «Dépenses imprévues» de 700 € vers l'article 275 «Dépôts et cautionnements versés». Le Conseil accepte à l'unanimité la décision modificative. Cette somme sera récupérée à l'issue du bail liant la commune aux propriétaires en novembre 2022.

Gérance café : décision concernant le montant de loyer et date du contrat + DM honoraires avocate

Mr CAQUINEAU Bastien se retire de la salle, ce dernier étant concerné par le sujet.

Le Conseil avait déjà retenu la candidature de MM Christopher DELRUE et Aurélien CAQUINEAU pour la gérance du café. Ceux-ci ont exprimé le souhait d'acheter le fonds de commerce à la commune en novembre 2022, privilégiant de conserver le bar en son lieu actuel. Ceci n'aurait aucune incidence sur l'octroi des subventions accordées ou à venir pour le commerce multiservices envisagé. Le Conseil Municipal décide d'établir les conditions de gérance suivantes :

Proposition d'un bail précaire du 15/01/2021 au 30/11/2022 moyennant un loyer mensuel de 666 €. Les frais d'acte seront totalement pris en charge par la commune pour un montant de 1800 € TTC, ce dernier sera établi par Maître Marion GALERNEAU, avocate à MAILLEZAIS (10 voix pour – 1 abstention).

Le bail doit impérativement débiter après la création commerciale suite à la reprise, prévue 1^{ère} quinzaine de janvier 2021.

Mr Le Maire propose une décision modificative pour le paiement des frais d'honoraires (virements de crédits) de l'investissement article 020 «Dépenses imprévues» de 1 800 € vers le chapitre 20 article 2088 «Autres immobilisations». Le Conseil accepte la décision modificative (10 voix pour – 1 abstention).

Zone de revitalisation des commerces en milieu rural : Exonération et cotisation foncière des entreprises en faveur des activités commerciales

Mr CAQUINEAU Bastien se retire de la salle, ce dernier étant concerné par le sujet.

Mr Le Maire propose d'instaurer l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue en faveur des établissements exerçant une activité commerciale dans une zone de revitalisation des commerces en milieu rural définie au III de l'article 1464 G du code général des impôts et d'en fixer le taux d'exonération à 100%. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les conditions mentionnées ci-dessus. Le manque à gagner pour la commune est compensé par l'Etat.

Retour de Mr CAQUINEAU Bastien.

Questions et informations diverses

Mr GABORIAU présente le dossier de projet d'effacement des réseaux « route de Fontaines ». L'effacement des réseaux proposé concerne la rue de la Bonde (du carrefour rue Principale au Chemin du Gros Coin) soit 400 m subventionnable à hauteur de 70 % soit à charge pour la commune un montant de 73 536 €. Le Conseil considérant que cela peut être une opportunité souhaite se positionner pour cette opération auprès du SyDEV qui prévoit les travaux sur 2022-2023.

Mr Le Maire informe que :

- La Municipalité a reçu un courrier proposant un projet d'épicerie ambulante, le Conseil donne son avis favorable.
- Une commission bulletin aura lieu pendant les vacances de Noël (date à définir)
- Une commission bâtiments incluant les adjoints aura lieu le 16 décembre à 18h en mairie avec le cabinet Frènesis concernant le projet multicommerces
- La commune a reçu la visite du Préfet, Sous-Préfet, député, Président de LA CCVSA suite à l'octroi de la DESIL (Dotation exceptionnelle de soutien à l'investissement local) concernant la réfection des travaux de la lagune de Souil (compétence CCVSA depuis le 01/01/2020), la rénovation du foyer rural de La Porte de L'Ile, une demande de financement supplémentaire de l'Etat étant également en cours pour le multicommerces.

Mr GABORIAU Sébastien informe :

- Qu'il a relancé Vendée Eau sur le résultat de l'entretien des bouches incendie, résultat en attente.
- Que l'employé communal va reboucher les trous dans le Chemin des Cabanes
- Qu'il va voir en mairie si possession d'une carte des chemins de Marais et de solliciter une subvention départementale pour les travaux à réaliser.

Mr Le Maire informe que :

- Il n'y aura pas de vœux comme d'habitude en janvier 2021, les vœux seront distribués dans les BAL la 1^{ère} quinzaine de janvier par le biais d'un flash infos.
- Prochain Conseil Municipal : date à définir en janvier

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 11 décembre 2020 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

À Saint-Pierre-le-Vieux, le 8 décembre 2020

Le Maire,
Christian HENRIET

